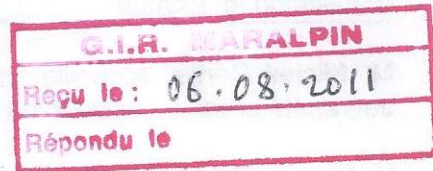


RELEVÉ DE DÉCISION ET SYNTHÈSE CoTer DES ALPES-MARITIMES

Lundi 4 juillet 2011

CADAM. 16h30 – 18h30



Présents :

Préfecture des Alpes Maritime, services de l'Etat :

- M. Michel Cartier, SGAD, représentant M. le Préfet des Alpes Maritimes
- Mme. Annick Ragot, SGAD
- M. Philippe Delibes, SGAD
- M. André BOYER, DDTM06
- M. Antoine PINASSEAU, SGAR
-

Principauté de Monaco (cofinanceur):

- Principauté de MONACO, M. Jean-Michel Manzone Directeur du développement

Réseau Ferré de France :

- M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission LGV PACA
- M. Fabien Pastour, chargé de projet territorial
- M. Bernard Couvert, AMOG (Artelia)
- Mme. Laurence Gontard, AMOC (KFH)
- Mlle. Sonia De Spiegeleir, AMOC (Artelia)

Collectivités cofinanceurs :

- Conseil régional, M. Patrick Allemand premier vice-président
- Conseil général 06, M. Jean ICART conseiller régional
- Conseil général 06, M. Christian Oliveres
- Conseil général 06, M. Alain Rolland
- Conseil général 06, M. Xavier Larisu
- Nice Côte d'Azur, M. Alain Philip vice-président
- Nice Côte d'Azur, M. Guy Muller

Autres collectivités, non cofinanceurs :

- Ville de Mougins, M. le maire Richard Galy
- Ville de Mougins, M. Eric Sauri
- CA Pôle Azur Provence, Mme. Catherine Jouve directrice générale adjointe
- CA Riviera Française, M. Philippe Pinoli direction des transports
- CA Sophia Antipolis, Mme. Laurence Ristori Marin direction des transports

Acteurs économiques :

- CCI des Alpes Maritimes, M. Pascal Nicoletti,
- CCI des Alpes Maritimes, M. Levere Bernard
- Chambre des métiers d'artisanat, M. Edouard Mari
- Conseil économique et social de la région, M. Gilles Marcel

Associations :

- Amis du Rail Azuréen, M. Germain Nallino
- GIR Maralpin, M. Pierre Desriaux
- GIR Maralpin, M. Jacques Molinari
- FNAUT, M. Gérard Robert
- GADSECA/UDNV 06, Mme. Françoise Maquard

Installation du Comité

M. Michel Cartier accueille les membres invités au nom du Préfet des Alpes Maritimes, ouvrant la première session du Comité territorial des Alpes Maritimes ainsi constitué.

M. Michel Cartier rappelle que le Comité est une des instances de gouvernance dédiée à la concertation dans le département pour les études préalables à l'enquête publique du projet « LGV PACA ».

Le Comité territorial présidé par M. le Préfet travaillera sous l'égide du Comité de pilotage. M. Michel Cartier rappelle que chaque entité membre du Comité pourra mobiliser le nombre de personnes nécessaires pour instruire les dossiers en interne. En revanche, lors des sessions du CoTer, seules les personnes nommées seront présentes pour le bon fonctionnement du Comité.

M. Michel Cartier confie l'animation et le secrétariat du Comité à RFF en assistance auprès des services préfectoraux, et demande à RFF de veiller à la transparence et à la clarté des exposés, malgré la complexité technique et financière des sujets.

M. Michel Cartier met en exergue les contraintes de calendrier induites par les dates des sessions du Comité de pilotage et demande donc au Comité territorial de travailler dans l'objectif du Comité de pilotage de janvier 2012 qui devra choisir, avec les éclairages du CoTer et les retours de la concertation, le scénario qui sera proposé à l'approbation ministérielle début 2012.

M. Michel Cartier rappelle l'ordre du jour ci-après et demande à RFF de développer :

1. Rappel de la charte de concertation.
2. Méthode de travail du CoTer, fréquence des réunions
3. Point de situation sur les études préalables à l'enquête d'utilité publique et calendrier du projet,
4. Présentation de la méthodologie de choix des scénarios,
5. Présentation des variantes,
6. Constitution des groupes de travail géographiques.

A l'appui de cette présentation, RFF remet à chaque participant un dossier comprenant :

- le cahier des diapositives projetées,
- le cahier des schémas des variantes fonctionnelles,
- le texte de la charte de la concertation et d'information du public,
- la note relative à la méthodologie de choix des scénarios
- la grille d'analyse multicritères des variantes fonctionnelles

Questions et interventions :

M. Jean ICART intervient pour rappeler que le besoin en TER est immédiat et non à l'horizon 2023. Il indique qu'il faut lancer les travaux nécessaires sans attendre.

M. Cherrier indique que la révision à mi-parcours CPER intègre ce besoin et que les études seront coordonnées par la Mission LGV PACA.

M. Patrick Allemand indique que ce projet est soutenu par le conseil régional et qu'il faut que collectivement les acteurs portent ce projet. La LGV représente trois enjeux pour la Région :

- Assurer la liaison Nice-Paris en 4 heures
- La LGV doit impacter le réseau ferré actuel : elle doit contribuer à desserer les freins au développement du réseau actuel
- Inscrire cette opération dans la structuration de l'arc méditerranéen.

M. Jacques Molinari indique que le GIR Maralpin est se veut acteur du territoire et qu'à ce titre le GIR Maralpin souhaite travailler, dans une dimension régionale, avec le COPIL, en donnant des avis sur l'ensemble du tracé, sans se limiter au seul département des Alpes-Maritimes.

Il lui est indiqué qu'il n'y a aucun obstacle à ce que le GIR-Maralpin fasse parvenir au CoPil, via le CoTer 06, des avis et propositions qui intéressent l'intégralité du tracé sur la région.

Plusieurs membres du CoTer souhaitent avoir des précisions sur la notion de panachage évoquée dans l'exposé. En particulier savoir si cette solution laisse une possibilité de développement futur, si cela n'impacte pas le temps de parcours et si c'est une solution qui a déjà été mise en œuvre ailleurs.

M. Jean-Michel Cherrier indique que cette option de conception permet d'optimiser le travail tout en conservant l'objectif de temps de parcours.

M. Pascal Nicoletti indique que l'échelle doit être identique pour les représentations graphiques sur l'ensemble du territoire.

M. Jean Icart et M. Pascal Nicoletti demandent que les éléments détaillés soient fournis aux membres du CoTer.

M. Jean-Michel Cherrier répond que ce premier CoTer vise à présenter la méthode de travail. Le second CoTer portera sur les scénarios soumis à la concertation. Pour mener à bien ses travaux de réflexion sur le sujet, le CoTer sera destinataire des éléments nécessaires.

M. Patrick Allemand souhaite savoir si les éléments proposés prennent en compte les demandes formulées par M. Christian Estrosi lors du CoPil de janvier 2011 pour ce qui concerne le raccordement au réseau ferré italien (tronçon Nice Vintimille) et si un phasage est déjà connu pour la réalisation du projet.

M. Jean-Michel Cherrier répond que l'étude de la desserte entre Nice et l'Italie est effectivement prise en compte dans les études préalables à l'enquête d'utilité publique. Les études sur l'augmentation de capacité sur ce tronçon seront réalisées dans le cadre du CPER. Le financement du tronçon Nice-Italie est bien intégré au chiffrage du projet.

M. Alain Philip indique pour sa part que les orientations sur le phasage relèvent de la responsabilité du CoPil.

Plusieurs membres du CoTer demande si le rapport Mariton a été pris en compte par la maîtrise d'ouvrage.

M. Jean-Michel Cherrier indique que ce rapport n'a pas d'impact sur la conduite du projet et que la maîtrise d'ouvrage poursuit les études, selon le calendrier établi.

Mme. Laurence Ristori Marin demande si le réaménagement du réseau classique entre Les Arcs et Cannes est prévu dans les solutions exposées.

M. Jean-Michel Cherrier indique que cela ne fait pas partie du dossier.

M. Patrick Allemand demande combien coûte l'option de passage par la gare de Cannes Centre.

M. Jean-Michel Cherrier répond que cette option est estimée entre 600 et 700 millions d'Euros.

Mme. Laurence Ristori Marin demande si la répartition de la desserte TER / grandes lignes fait partie des critères de choix.

Mme. Catherine Jouve demande comment et sur quoi le CoPil du 11 juillet va s'exprimer. Elle précise également que le SCOT en cours d'établissement prévoit une gare TGV à Cannes.

MM. Jean Icart et Patrick Allemand souhaitent avoir des précisions sur le mode de sélection des scénarios et sur le choix qui doit être fait par le CoPil du 11 juillet. M. Allemand indique par ailleurs qu'il est surprenant que le CoTer ne soit pas consulté dans la phase préalable au choix. Il observe que les variantes présentées sont au nombre de 18 et que le CoPil du 11 juillet en retiendra 5 qui seront soumises à la concertation. Il regrette que le CoTer ne soit pas mis en mesure de donner son avis au CoPil sur l'ensemble des scénarios.

M. Cherrier précise que les 5 variantes retenues par le CoPil qui seront soumises à la concertation et en premier lieu aux CoTer, ne sont pas figées et sont susceptibles d'évolution. Le CoTer conserve, à cet égard, la possibilité de faire des propositions au CoPil. Les scénarios proposés à la concertation par le CoPil sont des scénarios préférentiels, non fermés, qui pourront être amenés à évoluer.

M. Jean-Michel Cherrier indique que tous les systèmes ferroviaires proposés répondent aux objectifs de desserte, qui sont pris en compte dans l'ensemble des scénarios du projet, y compris les scénarios proposant de panacher, sur certains tronçons, l'utilisation de la ligne existante et la création d'une ligne nouvelle. De même, le réticulaire 2023 est compatible avec les objectifs de desserte fixés à cet horizon.

M. Jean-Michel Cherrier indique par ailleurs que les temps de parcours, tout comme les dessertes locales, sont des critères pris en compte dans l'évaluation des scénarios.

Plusieurs membres du CoTer souhaitent savoir si la LGV sera mixte voyageurs/fret et ce que signifie la notion de tunnel « filant ».

M. Jean-Michel Cherrier répond que la ligne nouvelle à grande vitesse est uniquement dédiée au trafic voyageurs et que la notion de tunnel « filant » signifie tunnel sans arrêt.

Constitution des groupes de travail géographiques

M. Fabien Pastour soumet aux membres du CoTer trois propositions de constitution des groupes de travail géographiques, pour qu'ils soient opérationnels au démarrage de la concertation début septembre.

La proposition 1 comprend 6 groupes géographiques :

- Groupe 1 : Ouest Alpes Maritimes
- Groupe 2 : Sophia Antipolis
- Groupe 3 : Nice Aéroport
- Groupe 4 : Nice Ville
- Groupe 5 : Paillons
- Groupe 6 : Riviera

La proposition 2 comprend 5 groupes géographiques :

- Groupe 1 : Ouest Alpes Maritimes
- Groupe 2 : Sophia Antipolis
- Groupe 3 : Nice
- Groupe 4 : Paillons
- Groupe 5 : Riviera

La proposition 3 comprend 4 groupes géographiques :

- Groupe 1 : Ouest Alpes Maritimes
- Groupe 2 : Sophia Antipolis
- Groupe 3 : Nice
- Groupe 4 : Paillons - Riviera

M. Fabien Pastour indique que ces propositions prennent en compte les souhaits émis par les CoTer des deux autres départements de réajuster les limites géographiques, pour réduire le nombre de groupes, et tenir compte des synergies existantes dans les systèmes de coopération communale.

Mme. Laurence Ristori Marin et M. Jean Icart demandent un rappel du rôle des groupes de travail géographiques.

M. Pascal Nicoletti indique que pour certains sujets, il sera souhaitable de regrouper les groupes de travail.

M. Jacques Molinari signale qu'il ne voit pas l'intérêt du « saucissonnage » proposé par la maîtrise d'ouvrage.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que, conformément à la charte de la concertation, il existe deux types de groupes de travail :

- Les groupes de travail géographiques qui couvrent l'ensemble du territoire de projet. Ils sont constitués par secteurs géographiques dotés de spécificités communes, par tronçons territoriaux et par grandes agglomérations. Ils ont pour rôle de débattre des enjeux locaux des études, d'émettre un avis sur les options de passage dans le cadre des orientations données en Comité de pilotage.
- Les groupes de travail thématiques peuvent être créés en tant que de besoin sur des sujets transversaux, à l'échelle départementale ou interdépartementale.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle en outre que le Coter fait le lien entre les groupes de travail des différents départements. Les réflexions du CoTer peuvent porter sur l'ensemble du territoire : le périmètre géographique départemental du Coter n'interdit pas à ses membres de donner leur avis sur le reste du territoire.

M. Michel Cartier signale que les deux autres CoTer se sont positionnés sur les groupes de travail sur leur territoire. Il propose de retenir une structure à quatre groupes de travail selon la troisième proposition formulée par RFF et de l'amender si nécessaire ultérieurement si les membres du CoTer en émettent le souhait. Michel Cartier sollicite l'avis du CoTer sur cette proposition.

A l'issue des échanges, le CoTer valide la proposition à quatre groupes de travail géographiques faite par RFF.

Mme Laurence Ristori Marin demande quelles sont les modalités d'inscription et de création de groupe de travail

MM. Michel Cartier et Jean-Michel Cherrier répondent que :

- Toute personne désireuse de créer un groupe de travail doit adresser sa demande à la Préfecture et à Fabien Pastour.

M. Michel Cartier clôt la séance au nom du Préfet en remerciant les participants de leur présence et de leurs contributions. M. Michel Cartier précise également que la prochaine réunion du CoTer sera programmée début septembre.



M. CARTIER